

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 14/26 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE POUR LA MODERNISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ACCUEIL MAIRIE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHÉRON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,

La commune de La Roque-d 'Anthéron place la proximité et la solidarité au cœur de son action municipale. Afin de poursuivre cet engagement, nous souhaitons engager un projet de réaménagement global de l'espace d'accueil de notre mairie.

Ce projet répond à une double ambition, indispensable au bon fonctionnement de notre service public :

1. Un accueil pour tous : l'accessibilité au cœur du projet

Notre volonté est de garantir un accès digne et autonome à l'ensemble de nos administrés, quel que soit leur handicap ou leur fragilité. Les travaux prévus incluent la création d'une banque d'accueil ergonomique, adaptée aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Cet aménagement permettra une interaction facilitée et plus humaine entre les citoyens et nos agents de proximité.

2. La sécurité et la sérénité : protéger ceux qui servent le public

Parallèlement à ce volet accessibilité, nous souhaitons moderniser les dispositifs de sécurisation des postes de travail. L'accueil étant le premier point de contact avec le public, il est primordial d'offrir à nos personnels un environnement de travail serein et protégé, à travers un aménagement des espaces repensé pour prévenir les risques tout en préservant la convivialité de l'échange.

Ce projet, d'un montant estimé à **37.665,50 € HT**, représente un investissement structurant pour notre village. Au regard de l'importance de ces travaux pour le confort des usagers et la sécurité de nos agents, nous sollicitons l'accompagnement financier du Département des Bouches-du-Rhône.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux	Montant HT
Département	70%	26 365,50 €
Autofinancement commune	30%	11 300,00 €
TOTAL	100%	37 665,50 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260202-DEC_14_26-D

DÉCIDE

D'APPROUVER les travaux d'aménagement de l'accueil de la mairie tels que définis ci-dessus.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

DE SOLLICITER une subvention de 26.365,50€ auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 2 février 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Annexe :

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 4/02/2026

Et de la publication ou notification le : 4/02/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr - Courriel : Secrariat-General@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260202-DEC_14_26-D